

DELIBERATION

COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,

SEANCE du 18 décembre 2024 :

Présents : GOUBY Thierry, DERUE MOLLE Odile, FORAISON Jacques, BOURSIER Adeline, DUCHEZ Stéphane, JOUIN Nicolas, SEFERIAN Sandrine, MASSACRIER Marie-Claude, GIBERT Marie-Anne, GRANGE Jean François, COHAS Régine,

Pouvoirs : ROCHIGNEUX Didier pouvoir donné à O. MOLLE, COMBE Emilie pouvoir donné à R. COHAS, DELHOMME Baptiste pouvoir donné à T. GOUBY

Absents : GARIN Maximilien

Secrétaire de séance : Odile MOLLE

Objet : Création d'un poste d'Agent Spécialisé Principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. La décision a été soumise à l'avis préalable du Comité technique intercommunal.

Afin de pouvoir permettre à Madame Laurence CHAZAL de bénéficier d'un avancement de grade, le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'Agent Spécialisé Principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps non complet à raison de 28h56 hebdomadaires à compter du 01/01/2025 et la suppression du poste d'Agent Spécialisé Principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à compter du 30/06/2025.

Vu l'avis du Comité technique intercommunal du CDG 42 réuni le 17 octobre 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter la proposition du Maire et de modifier comme suit le tableau des emplois :

SERVICE ATSEM ECOLE					
EMPLOI	GRADE ASSOCIE	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Agent Spécialisé Principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles		C	2	1	TNC 24h13
Agent Spécialisé Principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles		C	0	1	TNC 28h56

- d'inscrire au budget les crédits correspondants au BP 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme

Fait à MARCILLY LE CHATEL,
le 18 décembre 2024
Le Maire
Thierry GOUBY



Le secrétaire,
Odile MOLLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20241218-2024-027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024